

Vie Associative - Union Locale des Parachutistes du Doubs - Subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un drapeau

M. LE MAIRE, Rapporteur : L'Union Locale des Parachutistes du Doubs participe régulièrement à toutes les cérémonies officielles et patriotiques de notre ville.

Ses effectifs sont en augmentation régulière et l'Union entend se doter d'un drapeau dont le devis s'élève à 1 129 €.

Cette association ne percevant pas de subvention annuelle de fonctionnement, il est proposé de lui allouer une subvention exceptionnelle de 150 € pour participer à l'acquisition de ce drapeau.

Il est précisé que l'Office National des Anciens Combattants, le Département du Doubs et l'Union Nationale des Parachutistes ont également été sollicités pour participer à ce financement.

Le Conseil Municipal est invité à en délibérer. En cas d'accord, la somme de 150 € sera imputée au chapitre 65.020.6574 CS 47047.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 avril 2007.